



AVIS D'ABSENCE A UN EXAMEN Avec production d'un CERTIFICAT MEDICAL

☛ *Formulaire et pièce justificative à transmettre au Secrétariat des étudiants,
dans les **3 jours** suivant l'absence*

Coordonnées de l'étudiant/e		(écrire lisiblement s.v.p.)					
N° d'immatriculation :		Téléphone :					
NOM :		Prénom :					
Formation en cours :							
☐ Bachelor 1 ^{re} série		☐ Bachelor 2 ^e série		☐ Passerelle BARI/Droit			
☐ Master		☐ CDT		☐ Mobilité			
ABSENCE (joindre impérativement l'original du CERTIFICAT MEDICAL justifiant votre absence)							
Date du début de l'incapacité :				Date de fin de l'incapacité :			
 Tout examen présenté pendant ce laps de temps ne sera pas corrigé. 							
A remplir par l'étudiant/e : Indiquez uniquement les examens couverts par le certificat médical		Interne : à remplir par la Faculté					
		Examens excusés		ECTS	Formulaire insc.	Tableau CM	F. tentative BI/CDT
		Oui	Non				
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
Nota Bene : Les délais réglementaires pour la présentation des examens restent applicables. 1 ^{re} série BA : L'art. 22 ch.6 et 7 RE impose notamment la présentation de tous les examens de 1 ^{ère} série au bout de deux semestres d'études et l'obtention au moins du 3 de moyenne, en cas d'échec, pour pouvoir refaire l'année et que la 1 ^{re} série doit être réussie dans un délai maximum de quatre semestres après le début des études à la faculté, sous peine d'élimination définitive. 2 ^e série BA et Master : L'art. 17 alinéa 2 RE prévoit que les examens sont organisés pour chaque enseignement lors de la session qui suit immédiatement la fin de l'enseignement en cause ou lors de la session suivante.							
Date :		Date :					
Signature étudiant/e :		Signature Vice-Doyen/ne : (conformément à la délégation du 15.07.2026)					

Merci d'inscrire sur les lignes prévues à cet effet votre nom, prénom et votre adresse, pour réexpédition :

.....

.....

.....

.....

.....

Formulaire à transmettre au Secrétariat des étudiants de Droit

Faculté de droit
Secrétariat des étudiants
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4

Uni-Mail (3^{ème} étage) bureau 3093
Tél. 022 379 84 81
www.unige.ch/droit
secretariat-etudiants-droit@unige.ch